Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 044-214400236-20250305-20250304_1-DE

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON **Ref : 2025-03.04**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 05 mars 2025

Membres en exercice : 22

Date de convocation : 27/02/2025
Date d'envoi des maquettes budgétaires : 20/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Municipal de Bouvron, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, dûment convoqués le 27 février deux mille vingt-cinq. Les maquettes budgétaires ont quant à elles été adressées aux membres du conseil municipal le 20 février 2025.

En présence de :
M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, et Mme Murielle LECLERC, Mme Héloïse PIERRE et M. Jérôme LE MENE.

Excusés : Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET, M. Xavier SAMZUN ayant donné pouvoir à M. Shamy RAVDJEE, M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à M. M. Albert BICHON.

Absente : Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Clotilde SHAMMAS

VOTE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024-BUDGET PRINCIPAL

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, D.2342-1 et suivants,

CONSIDERANT que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, qui retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice,

CONSIDERANT que conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, M. Francis BLANCHARD comme président de séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2024,

CONSIDERANT que Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, maire, s'est retiré au moment du vote,

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 044-214400236-20250305-20250304_1-DE

Le conseil municipal, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

Décide

Article 1 : Acte de la présentation du compte administratif 2024 par Monsieur Blanchard Francis, premier adjoint.

Article 2 : Adopte le compte administratif de l'exercice 2024 et acte les résultats suivants :

	Fonctionnement	**Investissement**
Dépenses totales 2024	2 711 391.87 €	2 041 213.51€
Recettes totales 2024	3 238 647.91 €	2 909 058.61 €
Résultats de l'exercice 2024	527 256.04€	867 845.10 €
Résultats de clôture 2024 (incluant les reports 2023).	527 256.04€	91 129.98€

Article 3 : Constate la stricte concordance entre le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 établi par le comptable des finances publiques.

Article 4 : Reconnait la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses (156 310.68 €).

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le premier adjoint,

Francis BLANCHARD